

indemnité de licenciement, combien de mois

Par MORFIN, le 27/11/2009 à 16:30

Bonjour,

je suis cadre dans une entreprise dependant de la convention collective des carrieres et materiaux de construction depuis plus de 2 ans. En cas de licenciement (pour absence ou eco) a combien de mois de salaire ai je droit ??

Merci d'avance

Par micpaq, le 28/11/2009 à 13:38

Bonjour, je vous propose de consulter votre convention pour obtenir ce type de renseignement :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635430&fastReqId+18978

Par cristenail, le 01/12/2009 à 01:58

Si absence injustifiée c'est un licenciement pour faute sans indemnités.

Par micpaq, le 01/12/2009 à 08:55

Si absence injustifiée c'est un licenciement pour faute sans indemnités.

Ce n'est pas systématique, l'employeur n'est pas "obligé" de sanctionner par un licenciement pour faute grave ; il peut simplement invoquer une faute réelle et sérieuse.